



Partage de dettes et vente de bien

Par **kdc**, le **30/03/2015** à **15:34**

Bonjour,

Nous allons signer le compromis de vente de notre bien et j'ai accepté de partager les dettes du commerce de mon mari. L'année dernière il souhaitait divorcer et voulait que suite à la vente de notre bien immobilier nous réglions ses dettes et que nous partagions ensuite le reste de la vente. Depuis il ne parle plus divorce mais j'aimerais savoir si après avoir signé la vente et accepté de partager ses dettes, il m'annonce à nouveau qu'il veut divorcer, est-ce que je peux revenir en arrière et réclamer la moitié de la vente de notre bien. Nous sommes mariés sous séparations de biens car il voulait protéger son commerce. Normalement j'ai droit à la moitié du bien et ne suis absolument pas concernée par les dettes de son commerce.

Merci pour vos informations.

Cordialement